

La fée Ludina a perdu sa baguette magique



La fée Ludina a perdu sa baguette magique

Fermeture du domaine Aqualudique Ludina : le nouveau projet aquatique avance

Le 30 janvier dernier, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne a fait le choix de fermer le Domaine Aqualudique Ludina situé à Mirande pour des raisons de sécurité.

Un constat alarmant

Pas de piscine à Mirande cet été. Fondé en 2005, le site alliait bassins ludiques et espaces verts et ombragés pour offrir aux visiteurs un lieu de fraîcheur où profiter des longues journées d'été.

Malheureusement, les malfaçons constatées dès la première ouverture, et qui ont mené au procès avec le constructeur, ont continué de se dégrader au cours des saisons estivales. Les travaux réalisés pour assurer l'intégrité du site et la sécurité des baigneurs au fil des saisons ne sont aujourd'hui plus suffisants pour rassembler les conditions nécessaires à l'ouverture : fuites d'eau de l'ordre de 60 m3 par jour, risques de chutes et de blessures en raison de fissures et décalages des sols de plus en plus importants, dégradations des revêtements, etc.



La fermeture a donc été votée à l'unanimité des voix exprimées le 30 janvier 2024 après une visite des élus sur place le 15 du même mois. Une fois la décision prise, un groupe de travail a été créé pour réfléchir à l'avenir du site.

Une idée du futur site ?

Lors de cette première réunion, plusieurs pistes ont été exprimées. La plus prometteuse serait d'envisager un site à double usage : ludique et rafraichissant pour l'été, espace d'apprentissage à la natation pour le reste de l'année. Cependant, des questions restent encore sans réponse : budget, avenir des installations présentes aujourd'hui, taille du site, etc. De nombreuses discussions seront donc encore nécessaires avant de voir sortir de terre les nouvelles installations. Mais la collectivité est déterminée à offrir une nouvelle structure aux habitants de Cœur d'Astarac qui répondrait aux besoins et attentes d'aujourd'hui.